

Convention

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**, situé 1633 avenue du Général Leclerc, Hôtel du Département, 47922 AGEN CEDEX 9

ci-après désigné par le terme « **le Département** », représenté par son Président, Monsieur Pierre CAMANI, habilité par délibération de la Commission permanente n°... en date du 27 janvier 2017,

- **VALORIZON, le syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale**,

ci-après désignée par le terme « **le syndicat** », représenté par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT, habilité par délibération du comité syndical en date du 13 février 2017,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le but de diminuer le coût de distribution d'une brochure A5 réalisée par Valorizon intitulé « vos gestes pour un département zéro déchet », le syndicat a sollicité le Département pour joindre ledit document au magazine 47 distribué à 162 358 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres des foyers lot-et-garonnais.

La distribution s'opère donc en application du marché n°16S068 (lot n°3) notifié par le Département au groupe la Poste le 19 avril 2016 pour une durée d'un an et reconductible 3 fois.

La présente convention a ainsi pour objet de fixer les conditions de recouvrement par le Département de la somme de 8992,13 euros, calculé selon une clef de répartition (cf. article 2) correspondant à la part que représente la distribution du document réalisé par le syndicat joint au magazine 47 du mois de janvier 2017.

Article 2 : Calcul du montant à recouvrer par le Département auprès du syndicat

Ce coût est calculé au prorata du poids du document du syndicat, à savoir 32 grammes pour un format A5 de 16 pages.

Au total, le poids de ce document additionné au poids du magazine 47 est égal à 104 grammes.

Calcul de la somme à recouvrer par le Département au prorata du poids du supplément :

Coût total de distribution x poids du document Valorizon

 = somme à recouvrer par le Département
Poids total (magazine 47 + document Valorizon)

Sachant que le coût total de distribution dans les 162 358 boîtes aux lettres s'élève à 29 224,44 euros (0,18 centimes d'euros ttc l'unité sur la tranche 101 g à 150 g, selon le bordereau des prix unitaires du marché : cf. article 1).

SOIT

$$\frac{29\,224,44 \times 32}{104} = 8992,13 \text{ euros}$$



Article 3 : Obligations du Département

Le Département s'engage à distribuer le document A5 de 16 pages du syndicat Valorizon intitulé « vos gestes pour un département zéro déchet » avec son magazine 47 du mois de janvier, dans toutes les boîtes aux lettres des foyers lot-et-garonnais (162 358 exemplaires). Le document du syndicat sera « jeté » dans le magazine.

Article 4 : Obligations du syndicat

Le Syndicat s'engage à régler le coût de la prestation dans un délai de 30 jours à compter de la réception du titre de recettes que lui adressera le Département.

Le Syndicat s'engage à livrer son document à l'imprimeur en charge de l'impression du magazine 47 au plus tard le 4 janvier 2017. Le document devra être conforme aux caractéristiques mentionnées dans la présente convention (cf. *supra*).

Adresse de livraison : Rotogaronne - ZI Mestre Marty, 8 Route Mestre Marty, 47310 Estillac

Article 5 : Entrée en vigueur de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Article 6 : Litiges

Tout litige qui viendrait à naître de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal administratif de Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile aux adresses suivantes :

Le Département :

Direction de la communication, Hôtel du Département, 1633 avenue du Général Leclerc, 47922 Agen Cedex 09

L'Etablissement :

Syndicat Mixte Valorizon, 17 avenue du 11 novembre, 47 190 Aiguillon

Fait en deux exemplaires originaux,

A Agen, le

Le Département

Le Syndicat